



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EN DATE DU 17 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-trois le dix-sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Président du CCAS.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Président du CCAS

Présents : Mesdames BRAU, GENEVELLE, GOSSELIN, DUCHON, BULLIER, LOPES, ARANEDER.
Messieurs SAMAMA, CAPRONI.

Absents excusés : Madame DULONGPONT donne pouvoir à Monsieur CAPRONI.
Madame BRIEND donne pouvoir à Madame BRAU.
Monsieur COUTON donne pouvoir à Madame GOSSELIN.
Monsieur BOGDAN donne pouvoir à Madame GENEVELLE.
Mesdames ERMACORA, MECHIN.
Messieurs CAPRONI, BOGDAN.

Secrétaire : Monsieur Eric TARRADE, Directeur du CCAS

Nombre de Membres en exercice : 17
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 13

Réf : 2023/10/3 – OBJET : Proposition de colis pour les personnes âgées de 80 ans et plus de la commune

Des demandes de devis ont été envoyées auprès des sociétés Ducs de Gascogne, Valette, Eymet Village, Fleurons de Lomagne, Helfrich, Esprit Gourmet, Secrets d'intérieur, Viga France et Colis Gourmands.

Les sociétés Valette, Colis Gourmands, Secrets d'intérieur, et Ducs de Gascogne ont transmis des devis (cf. tableaux ci-joints), accompagnés des colis proposés pour les sociétés, Valette, Colis Gourmands, Secrets d'intérieur, et Ducs de Gascogne.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R.2122-8,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et délibéré,

DELIBERE

Décide à 11 voix pour et 2 contre (Madame DULONGPONT et Monsieur CAPRONI) de retenir la Société Ducs de Gascogne comme prestataire pour les colis de Noël 2023.

Décide d'autoriser la signature d'un bon de commande, pour un montant TTC de 6 980 €, correspondant à la confection de 430 colis pour des personnes âgées seules et 110 colis pour des couples.

Dit que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2023.

Accepte à l'unanimité que les colis restant à disposition du Centre Communal d'Action Sociale après distribution aux bénéficiaires, soient donnés à des associations caritatives.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture
le :
et publication
du :

Saint-Cyr-l'Ecole,
le :

Sonia BRAU

Président du CCAS
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU

Président du CCAS
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Signé électroniquement par
Sonia BRAU

Le 24 octobre 2023

Acte à classer

2023-10-3

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-10-26T19-56-45.00 (MI248474948)

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20231017-2023-10-3-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Proposition de colis pour les personnes âgées de 80 ans et plus de la commune

Date de décision : 17/10/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.2. Aide sociale

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [ET-Délibération Colis de Noël.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/10/23 à 19:56

Par [TARRADE Eric](#)

Transmis

Date 26/10/23 à 19:56

Par [TARRADE Eric](#)

Accusé de réception

Date 26/10/23 à 20:02

